

Note n° 35 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 13 octobre 2017

Réunion des neuf organisations de retraité-e-s le lundi 9 octobre

Elles ont tiré un bilan très positif de la journée d'action du 28 septembre :

- Avec près de 80 000 personnes dans 130 villes, dont 10 000 à Paris, elle représente une énorme réussite qui a plus que doublé le nombre habituel de manifestant-e-s et a largement dépassé le seuil des 35 000 paraissant in-franchissable. D'autre part, 270 000 personnes ont signé la pétition contre l'augmentation de la CSG.
- Ce succès est dû à la présence plus forte d'adhérent-e-s de nos organisations et de personnes nouvelles, non connus de nos organisations, en colère contre l'augmentation de la CSG, pour l'augmentation des pensions et contre l'image de privilégié, de nanti, d'aisé portée par Macron qui, de plus, tente d'opposer les générations. Cette politique contre les retraité-e-s et, en même temps, le scandale de la quasi-suppression de l'ISF sont insupportables.
- La presse, particulièrement la presse locale quotidienne, a été intéressée à cette journée, en a fait part avant, ce qui a permis à des personnes que nous ne touchons pas d'être au courant des rendez-vous. Dans les départements, elle a rendu compte honnêtement des mobilisations et fait état, à partir de cas concrets, des difficultés de certaines personnes retraitées. En revanche, une bonne partie de la presse nationale, particulièrement celle qui appartient à des « grands groupes » financiers ou autres, a peu parlé de cette journée.
- Le regard change sur les retraité-e-s : à Paris, le cortège a été renforcé par la présence de jeunes et actifs, des groupes politiques étaient installés sur le parcours... nos manifestations commencent à être « attractives » pour d'autres.
- Et l'impact du 28 a touché les deux organisations syndicales absentes : le Conseil national de l'UNSA a décidé de contacter notre groupe des 9 pour agir contre la CSG ; la CFDT se rend compte que certaines de ses équipes locales manifestent avec les 9, alors que la CFDT porte des revendications différentes en particulier sur la CSG qu'elle accepte, à condition qu'elle soit compensée par une baisse des cotisations des complémentaires.

Le rendez-vous avec Mme Buzin, ministre des solidarités et de la santé, accepté seulement 48 heures avant la manifestation, est à mettre à l'actif de la mobilisation. Visiblement la ministre était hors sujet, ne connaît pas les dossiers et ne semblait pas du tout intéressée par les questions que nous soulevions, ce qui renforce notre demande d'un vrai interlocuteur, un secrétaire d'état aux personnes âgées. Nous avons insisté pour voir le « chef », Macron, le responsable de la ligne politique générale et le porteur affiché du mépris à l'égard des retraité-e-s.

Les 9 organisations ont décidé de battre le fer quand il est chaud, elles ont décidé :

- D'interpeller la ministre Mme Buzin, suite à la rencontre du 28, pour la mise en place de trois groupes de travail : le pouvoir d'achat et la CSG, la perte d'autonomie et les EHPAD, les CDCA et le Haut conseil HCFEA.
- De rappeler à Macron notre demande de rencontre... depuis début juillet !
- Une semaine d'action du 6 au 10 novembre, pour faire pression avant les votes de la CSG dans le Projet de Loi de Finances (PLF) et des retraites dans le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) :
 - au niveau national, en demandant une rencontre aux groupes parlementaires, qui sera appuyée par un rassemblement devant l'Assemblée Nationale.
 - au niveau des départements en agissant de même dans et devant les permanences des élu-e-s. Pour donner un peu de piquant, sera envoyé un modèle de faux billet de banque comprenant une paire de ciseaux et une part ombrée symbolisant la hausse de la CSG de 25 %.
- D'envoyer un communiqué de presse sur le succès du 28 et sur nos futures actions.

Prochaine réunion des 9 : lundi 30 octobre

Quel 100 % sécu pour l'aide à l'autonomie ?

Les neuf organisations de retraité-e-s, réunies jeudi 21 septembre, ont bien sûr préparé le 28 septembre, mais aussi commencé à préciser la revendication du 100 % sécu pour l'aide à l'autonomie.

Solidaires, chargée de préparer, a précisé l'objectif, que les personnes atteintes d'une perte d'autonomie n'aient aucun « reste à charge » en conséquence de cette situation. Pour tout ce qui relève des soins, la prise en charge par l'assurance maladie de la Sécurité sociale est évidente, **mais un débat existe pour :**

Les dépenses d'hébergement, à domicile et en établissement où la part restant à charge est importante :

- Toutes les dépenses liées à la perte d'autonomie devraient être prises en charge collectivement, le portage des repas pour les personnes qui ne peuvent plus sortir, l'aide-ménagère pour celles qui ne peuvent plus entretenir leur logement, l'alimentation des personnes pour celles qui ne peuvent plus s'alimenter seules.
- Mais le coût des aliments pourrait ne pas relever de l'assurance maladie.

L'aide à la personne (alimentation, habillement, entretien du linge, toilette, etc.) devrait relever de l'assurance maladie avec une prise en charge à 100 %.

- Mais la question se pose pour tout ce qui touche à l'entretien de la maison, le cadre de vie (propreté de la maison, courses, travaux de cuisine, etc.) : n'est-ce pas le rôle d'un système personnalisé avec une prise en charge nationale identique ce qui supprimerait les différences entre les départements ?
- Dans ce cas, il devrait tenir compte du niveau de la perte d'autonomie et du niveau des revenus de la personne (et de la famille ?).



Baisse des pensions pour les personnes en EHPAD

Pour tenter de faire passer l'augmentation de la CSG des personnes retraitées, le gouvernement a tenté de faire croire qu'elle serait compensée par la suppression de la Taxe d'Habitation... que tous les plus de 60 ans non imposables ne paient pas.

Pire, le gouvernement n'épargne personne, il voulait même faire payer les résident-e-s des maisons de retraite qui subiront la hausse de la CSG et qui ne pourront pas bénéficier de la suppression de la taxe d'habitation, dès lors qu'ils n'en paient pas. Pourtant, ces personnes touchent, en moyenne, une pension mensuelle de 1 100 ou 1 200 € et paient de 2 à 4 000 € les frais de pension en EHPAD. Et le gouvernement veut leur baisser la pension de 1,7 % !

Ce scandale, mis sur la place publique et qui a contribué à alimenter la colère, embarrasse le gouvernement, qui a annoncé des amendements des parlementaires pour trouver une solution. Il détaille la situation des 725 000 personnes dans les 7 400 EHPAD :

- **La majorité (60 %) n'est pas concernée** car ils sont en-dessous des seuils d'augmentation de la CSG.
- **Parmi les 40% restants, ceux qui n'ont pas de soins médicaux** seront traités comme les autres retraité-e-s : si leur revenu fiscal leur permet de bénéficier de la baisse d'un tiers de leur taxe d'habitation en 2018, ils seront dégrèvés jusqu'à 2 500 €.
- **Parmi ces 40 % qui sont médicalisés**, la taxe d'habitation est souvent « payée » (avancée serait plus juste) par les établissements à leur place, qui en répercutent le prix sur les tarifs. L'EHPAD pourra alors demander aux services fiscaux un dégrèvement en leur nom et baisser le tarif personnalisé de ces personnes.
- **Reste la situation des « moins de 15% de personnes » qui ne paient pas de taxe d'habitation**, ni par leur établissement ni directement. Dans ce cas, « des amendements parlementaires seront proposés, pour une répercussion sur les prix des EHPAD ». **Les directeurs d'EHPAD ont réagi aussitôt** : ce n'est pas possible « au moment où les établissements vont voir leur nombre de personnels et le nombre d'emplois aidés diminuer ».

Le gouvernement tente de déminer le scandale de la CSG pour les retraité-e-s en mettant en place une usine à gaz. Une solution bien plus simple existe, ne pas augmenter la CSG, préserver les cotisations sociales gérées par la sécu !

Le financement de cette nouvelle solidarité universelle impliquerait un financement lui aussi universel, faisant appel à tous les revenus, y compris les revenus du capital, avec effet progressif.

Toutes les organisations ont informé qu'elles étaient encore en débat, à l'interne, pour affiner leurs positions. Le débat continue... y compris dans Solidaires. **N'hésitez pas à faire remonter vos analyses et réflexions, pour le CA de l'Unirs du 16 novembre.**

Conditions de travail en EHPAD

Nos deux précédentes notes relataient les actions des salarié-e-s en EHPAD (Opalines à Fouchérans) et la lettre des directeurs soulevant la question de l'humanité dans les EHPAD. La cocotte bout et le gouvernement doit faire baisser la pression, les députés commencent à s'alarmer.

Le rapport parlementaire d'une « mission flash » sur les EHPAD, porté par la députée LRM de Haute-Garonne, Monique Iborra, s'appuie sur l'audition, en quinze jours, de tous les acteurs. Sa conclusion, « sans appel », accable des conditions de travail « particulièrement préoccupantes tant d'un point de vue physique que psychologique », notamment pour les aides-soignantes : absentéisme de 10 %, taux d'accident du travail deux fois supérieur à la moyenne nationale, médicalisation des établissements « insuffisante » dont 1/3 sans médecin coordonnateur et une grande majorité sans infirmier de nuit, ce qui provoque des « hospitalisations en urgences qui auraient pu être évitées ».

Tous les groupes politiques se sont déclarés satisfaits de la qualité de ce rapport, mais cela suffira-t-il à changer les choses et à mettre davantage de moyens ? La machine routinière parlementaire s'est mise en marche : recommandations à la ministre de la santé Buzyn, demande d'un groupe de travail sur l'évolution des missions des aides-soignant-e-s et la revalorisation de leur statut, demande d'imposer des infirmiers de nuit, souhait d'une priorité de ce secteur pour les derniers contrats aidés... et probable ouverture d'une mission d'information avec enquête de terrain sur les moyens en personnel, dans l'objectif d'imposer un minimum d'encadrement dans les établissements, comme dans d'autres pays européens (80 professionnels pour 100 résidents, au lieu du 55 constaté en France).

Voilà un bon exemple de l'avantage du syndicalisme retraité, dans la même organisation que les salarié-e-s. Nous devons travailler ensemble à la convergence des revendications des retraité-e-s, des salarié-e-s et des secteurs en luttés (EHPAD, Hôpitaux, protection sociale). Et pour imposer des avancées, nous pouvons envisager ensemble des occupations sur le terrain « des investisseurs » : les groupes privés d'EHPAD ou d'hôpitaux par exemple, qui pillent les fonds publics manquant ailleurs, qui font exploser le coût des services de la protection sociale, de l'aide à domicile ou de l'aide à l'autonomie en établissement.

Un EHPAD est très facile à occuper quelques heures, en liens avec les salarié-e-s de l'établissement, en faisant intervenir des usagers et les familles.